

malgré le niveau historiquement bas des cours mondiaux du pétrole et des grains. Nous avons persévéré malgré la dette héritée de nos prédécesseurs. Nous allons continuer d'édifier le pays et de forger des lendemains meilleurs.

**M. Parry:** J'aimerais demander au député de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson)—il ne m'a pas échappé qu'il a fini par trouver le moyen de parler du crédit d'impôt pour enfants—si la présentation par le gouvernement du projet de loi C-11 doit être interprétée comme une reconnaissance bien tardive du principe de l'universalité, si nécessaire pour maintenir non seulement l'équité dans notre régime de prestations familiales, mais aussi l'administrabilité des Canadiens l'adhésion de toutes les tranches de revenus à ce régime.

**M. Wilson (Swift Current—Maple Creek):** En répondant à cette question, dont je remercie le député, je me dois de lui signaler, comme je pensais l'avoir fait à diverses reprises dans mon exposé, qu'en ce moment la situation budgétaire du pays nous empêche vraiment d'atteindre l'idéal.

J'aimerais citer un passage du plan financier que le député possède sûrement, et qui lui a été présenté avec les documents budgétaires en février 1986. On y lit en page 13:

Une hausse rapide de la dette publique pendant une période prolongée, comme le Canada l'a connue ces quelques années, peut restreindre gravement le potentiel de croissance de l'économie. A mesure que la dette s'accroît, elle alimente les incertitudes et accroît les dangers d'inflation. Cela nuit à la confiance des investisseurs, décourage la prise de risques, fait monter les taux d'intérêt, freine les investissements privés et ralentit la croissance économique.

En un mot, il peut se créer un cercle vicieux où des taux d'intérêt plus élevés et une croissance économique ralentie font augmenter le déficit ainsi que la dette publique et ses frais de service, ce qui a ensuite des répercussions négatives sur les taux d'intérêt et l'économie.

Je tiens à dire au député que je partage ses préoccupations à l'égard de nos nécessités. Mais j'ajouterai à son intention que le gouvernement ne dispose de quelques solutions: ou bien augmenter ses recettes, ou bien réduire ses dépenses. Comme je le disais, il y a une tierce possibilité qui est de redonner du travail aux gens pour qu'ils augmentent la mise au lieu de la réduire. Voilà l'orientation que notre gouvernement suit et avec des résultats certains.

**Mme Sparrow:** Le versement anticipé du crédit d'impôt pour enfants est une mesure qui prouve certes l'intérêt du gouvernement pour les familles canadiennes à faible revenu. Je tiens à féliciter mon collègue, le député de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson). Il a travaillé très fort pour que soit présenté ce projet de loi qui, je le sais, sera fort bien accueilli par tous les Canadiens. Monsieur le Président, je voudrais poser quelques questions à mon collègue au sujet du montant de 300 \$ par enfant admissible qui sera versé aux familles admissibles dont le revenu est inférieur à 15 000 \$: Devra-t-on présenter une demande pour chaque enfant? Va-t-on se fonder sur la déclaration d'impôt de 1985 ou sur le revenu estimé de 1986? En outre, je voudrais que le député nous explique ce qui arrivera en cas de versement excédentaire.

**M. Wilson (Swift Current—Maple Creek):** Le projet de loi prévoit en principe que le calcul est fondé sur le revenu de l'année antérieure, ce qui veut dire que les versements anticipés pour 1986 seront fondés sur le revenu familial établi dans la déclaration d'impôt de 1985. On a fixé un revenu familial maximum de 15 000 \$ afin d'éviter de se trouver aux prises avec des versements excédentaires considérables. Le revenu

familial maximal pour le versement du montant total du crédit d'impôt pour enfants est de 23 500 \$, mais le crédit ne sera versé automatiquement à l'avance qu'aux familles ayant un revenu inférieur à 15 000 \$. Je suis persuadé que ce seuil est suffisamment bas pour éviter le genre de problèmes associés aux excédents éventuels auxquels on a déjà fait allusion au cours du présent débat. Le reste du crédit sera versé une fois que la déclaration d'impôt sur le revenu pour l'année en cours aura été reçue et traitée. Compte tenu du seuil établi, les versements excédentaires devraient être très rares, mais tout excédent devra être remboursé par les bénéficiaires.

**M. Rompkey:** J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'allocation du député et je voudrais l'interroger sur deux ou trois points qu'il a fait valoir. Il a notamment parlé de réduire le déficit et d'aider les défavorisés de notre pays. Je suppose qu'il voulait parler des régions, même si je me rends compte qu'il faisait aussi allusion au crédit d'impôt pour enfants. C'est une tâche herculéenne. En fait, il ne s'est rien passé. La réduction du déficit et l'annulation de programmes gouvernementaux ont eu des répercussions dévastatrices, surtout dans les régions atlantiques. Quand le centre du Canada a le rhume, nous attrapons une pneumonie. C'est exactement ce qui s'est produit dans ces régions-là. La politique du gouvernement visant à comprimer le déficit et à aider les régions défavorisées n'a pas été très efficace.

Je voulais aussi lui poser une question sur un sujet qui nous intéresse tous les deux, soit la politique énergétique et, en particulier, la suppression de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières. Une façon d'aider les régions défavorisées serait de prêter main-forte à l'industrie pétrolière canadienne. J'ignore comment les sociétés de l'Ouest s'en tirent, mais je crois savoir que la plupart éprouvent des difficultés et que beaucoup de travailleurs ont été mis à pied. Toutefois, je sais qu'on a suspendu le forage au large de la côte est de Terre-Neuve et que des projets comme celui de Hibernia ont été annulés. Voici ma question au député: s'il veut vraiment aider les régions défavorisées, s'il est convaincu que la Politique énergétique nationale était désastreuse, et s'il croit vraiment que la suppression de la taxe sur les recettes pétrolières et gazières va porter fruits, que va-t-il recommander? Que va-t-il dire aux Canadiens qui veulent travailler sur les plate-formes de forage? Que va-t-il recommander à son gouvernement pour remplacer la taxe sur les recettes pétrolières et gazières et remettre de l'ordre dans le secteur de l'industrie énergétique, lui apporter la stabilité, l'optimisme et l'espoir, et en particulier aux petites sociétés canadiennes?

• (1240)

**M. Wilson (Swift Current—Maple Creek):** Monsieur le Président, j'aimerais répondre au premier point soulevé par le député. Je crois que nous en avons traité à maintes reprises. Nous aurions pu opter pour la voie déjà tracée. C'était une voie bien connue qui a été empruntée encore et encore. Cette voie nous aurait conduit à dépenser de façon irresponsable, à créer des programmes sans régime fiscal responsable, une voie qui aurait conduit le pays au bord de la faillite. C'est une voie sans issue.

Je crois qu'il a été dit et redit mille fois que si nous nous entêtons à perpétuer les vieilles attitudes, nous nous retrouverons devant une dette dont le service engloutira la totalité de